

de la Sainte Table après leur Première Communion, très souvent et même, s'il se peut, tous les jours." Soulignons la forme impérative du texte original : *Omni studio curandum est.*

C'est pourquoi, au jugement d'un commentateur autorisé, le plus autorisé peut-être, le cardinal Gennari, il y aurait faute grave à ne pas tenir compte du précepte pratiquement et dans la mesure du possible.

Faute grave, pour qui? Pour les parents qui n'auraient aucun souci de faire communier leurs enfants.

Pour les confesseurs qui n'exhorteraient pas leurs petits pénitents à la communion fréquente et ne leur en faciliteraient pas les moyens.

Pour les éducateurs qui feraient preuve, sur ce point, d'indolence, à plus forte raison, de mauvais vouloir.

Faute grave pour les curés qui négligeraient, soit publiquement, soit privément, de pousser les enfants vers la Sainte Table.

Et l'Eminentissime cardinal conclut en disant : "Tous ces devoirs ont leur raison d'être dans le besoin qu'a l'enfant de croître en Jésus-Christ, d'éviter le mal, de progresser dans la vertu (1)."

D'où, semble-t-il, s'il n'y a pour personne obligation préceptive de communier fréquemment, il y a pour tous une sorte de nécessité morale de le faire en vue de la persévérance de tous dans l'amitié divine et donc de la persévérance des enfants, puisque c'est d'eux qu'il s'agit.

D'où, enfin, une sorte de croisade eucharistique s'impose.

\* \* \*

Ne parlons que de nous, prêtres.

Le prêtre n'a pas été ordonné pour consacrer la Sainte Hostie, la déposer dans le Tabernacle et l'y tenir sous clé.

Prêtres, nous sommes pour donner Dieu au monde, pour consacrer des hosties, appeler des convives au sacré banquet, et les leur distribuer.

Il dépend de nous, disait le P. Tesnière (2), que Jésus voie accourir à sa Table des multitudes avides de le recevoir, si nous leur apprenons à le connaître et à le désirer.

En attendant ces multitudes, préparons une élite de grandes personnes et des groupes d'enfants. Lorsque l'enfant a fait sa première Communion, il a pour ainsi dire marqué sa place à la Table de Dieu. Ne lui disons pas dorénavant que le plus beau jour de la vie est le jour de la première Communion. Disons-lui avec un converti de l'Eucharistie, devenu son poète et son musicien, le P. Herman, de l'Ordre des Carmes, qu'il y a un jour plus beau que celui-là, c'est celui de la seconde Communion, et un jour encore plus beau que celui de la seconde Communion, c'est celui de la troisième, et ainsi jusqu'à la dernière, la Communion en

(1) Bref commentaire du Décret *Quam singulari*. Cf. aussi le *Montore Ecclesiastico* du 30 novembre 1910.

(2) Cité par l'Action Eucharistique, octobre 1911, p. 16.